

---

**BART**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 440 000 euros**  
**Siège social : 5 rue Meyerbeer, 75008 PARIS**  
**504 770 967 RCS PARIS**

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 28 JUIN 2019**

**CINQUIEME DÉCISION**

Les mandats de la société CABINET FOUCAULT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier DAUSQUE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société ne dépassait pas à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant (Loi promulguée le 26 mai 2019), l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

**SIXIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme à l'original

La Présidente  
Valérie SAAS LOVICHY

